

Club du Renouveau-Âge d'Or

Petit rappel concernant les cartes de membres, elles sont maintenant disponibles !

Information : ☎ 418 856-1701
Rachel Soucy, présidente

Bibliothèque Le Colibri

Votre bibliothèque municipale est présentement à la recherche de bénévoles afin de compléter son équipe. Nous vous invitons à communiquer par courriel: biblio.onesime@crsdp.net et par téléphone au 418-856-3018, poste 226, pour plus de détails.

✓ PETITS TRUCS DU MOIS

- Profitez d'une randonnée dans les Sentiers d'Ixworth pour admirer la nature et faire de l'exercice physique.
- Planifiez votre budget pour l'année et utilisez le comparateur de cartes de crédit si vous en faites l'usage.
- Assurez-vous que vous avez dans votre auto : câbles de survoltage, pelle, balai à neige, grattoir, plaques d'adhérence et lave-glace. Idéalement, vous devriez aussi avoir : boussole, lampe de poche, couverture, barres énergétiques, allumettes, bougie et trousse de premiers soins.



12, rue de l'Église
Tel. : 418-856-3018
municipalite@stonesime.com

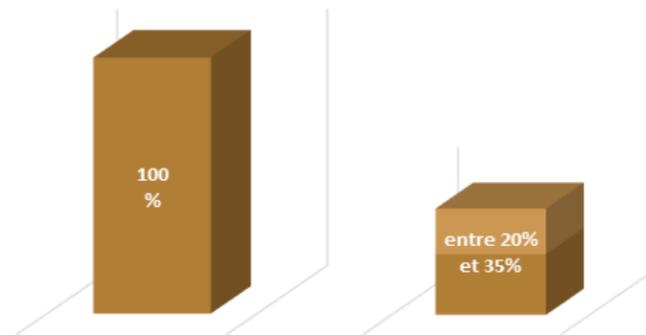
Les résidus organiques

Plus de **la moitié des résidus** produits par une famille **sont des matières organiques.**

L'enfouissement de ces matières organiques dans les dépotoirs est **responsable de plus de 6 % des émissions de GES** au Québec et de la production de liquides toxiques... **en plus de coûter très cher!**

Le Québec prévoit interdire l'enfouissement des matières organiques dès 2022

MATIÈRE ORGANIQUE DEVANT ÊTRE VALORISÉE EN 2022	MATIÈRE ORGANIQUE VALORISÉE EN 2018 (KAMOURASKA)
100 %	entre 20% et 35%



Si on s'y met tous, on peut y arriver!

- ✓ Bac brun
- ✓ Compostage domestique
- ✓ Donner les restants de table à vos poules...

Toutes ces façons de faire sont bonnes!

Pour alimenter vos idées en gestion de résidus, contactez Co-Éco.

Pour toute information :
418 856-2628, poste 0
www.co-eco.org



MOT DU MAIRE

Monsieur Denis Miville

Bonjour chers citoyens et citoyennes de Saint-Onésime-d'Ixworth,

Au nom des élus et du personnel administratif, je profite de cette occasion pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2020. Santé et joie de vivre !

Lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2019, les élus municipaux ont adopté les prévisions budgétaires de l'année 2020, et du programme triennal des dépenses en immobilisations. Voici un résumé de cette séance :

Recettes :

Taxes : 574 131 \$, Paiement tenant lieu de taxes : 15 744 \$, Autres recettes de sources locales : 13 082 \$ et Transferts : 259 100 \$.

Total des recettes et affectations : **862 057 \$.**

Dépenses :

Administration générale : 225 817 \$, sécurité publique : 84 088 \$, transport : 314 882\$, hygiène du milieu : 124 323 \$, aménagement, urbanisme et développement : 64 285 \$, loisirs et culture : 44 162 \$ et frais financiers : 4 500 \$.

Total des dépenses et affectations : **862 057 \$.**

Taxes foncières : 1.11190/100, (générale : 0.9432/100, service incendie : 0.0929/100, sureté du Québec : 0.0759/100).

Tarification : traitement des eaux usées/égout : 259 \$, fosse septique résidence : 85 \$ et fosse septique chalet : 42.50 \$.

Matières résiduelles : Cueillette 1 bac 360 litres :

Résidences :

Ordures : 126 \$, Récupération : 8 \$ et Compost : 20 \$

Chalets :

Ordures : 63 \$, Récupération : 4 \$ et Compost : 10 \$

Le plan triennal des immobilisations : année 2020 : 612 500 \$, année 2021 : 174 900 \$ et année 2022 : 150 000 \$.

Voici les détails concernant le plan triennal pour l'année 2020 :

Asphaltage : 527 500 \$, réfection des accotements : 50 000 \$, gravelage 25 000 \$, et pancarte de bienvenue à l'entrée principale du village 10 000 \$. Pour payer ces investissements, nous avons décidé que 561 500 \$ viendrait de la subvention gouvernementale de la TECQ, 26 000 \$ de l'excédent non affecté et, 25 000 \$ de l'excédent spécifique.

Le conseil municipal désire maintenir, accroître les acquis et planifier le développement de Saint-Onésime-d'Ixworth. Nous voulons que la municipalité se développe à moindre coût, tout en gardant notre richesse, soit un village paisible, agréable à vivre et près de la nature.

RUBRIQUES

- Actualité municipale
- O.P.F.
- Saviez-vous que...
- Chronique
- Info en vrac
- Coup de cœur de Lisette
- Petits trucs du mois
-

CALENDRIER



☾ 2	○ 10
☾ 17	● 24

Prochaine tombée du journal :
23 janvier 2020

Pour publication faire parvenir à :
municipalite@stonesime.com



HORAIRE

Bureau municipal
Lundi au jeudi

8 h 30 à 12 h 00 | 13 h00 à 16 h 30

Possibilité de rendez-vous avec le
personnel administratif le jeudi entre
16 h 30 et 18 h 30

MOT DU MAIRE (SUITE)

Pour finir, je vous invite à la première activité 2020, qui nous fera certainement bouger et danser pour le disco-patin à notre belle patinoire le 1^{er} février prochain ! Petit goûter et breuvage chaud seront de la partie.

Denis Miville, maire suppléant

ACTUALITÉ MUNICIPALE 2019

La prochaine séance du Conseil aura lieu le 14 janvier à 19 h 30, à la Salle « Les Générations ». *Au plaisir de vous voir !*

Compte-rendu de la séance ordinaire du 3 décembre :

Il a été proposé et adopté à l'unanimité des conseillers :

D'approuver les comptes payés en novembre pour un montant de 16 253.70 \$;

D'approuver les comptes à payer au cours de décembre pour un montant de 67 597.25 \$;

Que la directrice générale dépose au Conseil un extrait du registre de 2019, et informe qu'aucun don ou autre avantage n'a été reçu par les élus depuis le dernier registre;

Que tous les conseillers remettent à la directrice générale et secrétaire-trésorière, leur déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires;

D'autoriser la directrice générale à effectuer les transferts budgétaires;

Que pour l'exercice financier 2020, le salaire des élus soit indexé de 2.5 % ;

Que pour l'exercice financier 2020, le salaire de la directrice générale soit indexé selon l'IPC en vigueur en 2019;

Que le calendrier soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020;

Que le bureau municipal soit fermé du 20 décembre 2019 au 5 janvier 2020, inclusivement;

Que la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth verse directement à Action Chômage Kamouraska inc. un montant de 50 \$, pour la poursuite de ses activités;

De devenir partenaire du Club de Patinage Artistique de La Pocatière pour un montant de 30 \$;

De renouveler son partenariat financier avec le Centre Bombardier, notamment par l'affichage du fanion de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth pour un montant de 500\$ plus taxes par année pour les cinq prochaines années;

ACTUALITÉ MUNICIPALE 2019 (SUITE)

Que la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth verse directement à Centraide Bas-Saint-Laurent un montant de 25 \$, pour la poursuite de ses activités;

D'adopter les règlements 2019-03, 2019-04 et 2019-06;

Que les frais de location de la Salle «Les Générations», ne soient pas modifiés pour l'année 2020;

Que monsieur Benoît Pilotto, maire; et monsieur Denis Miville, maire suppléant, représentent la municipalité au Service intermunicipal de sécurité incendie et qu'ils soient remplacés par monsieur Alfred Ouellet, conseiller, le cas échéant;

Que le conseil de la municipalité accepte le budget du Service intermunicipal du service incendie de Ville La Pocatière au montant de 579 376 \$, et qu'il adopte la quote-Part du même service au montant de 37 563 \$, soumis par Ville La Pocatière pour l'année 2020;

Que l'acquisition de la partie du lot 5 526 855, soit au montant de 2 500 \$, que les frais d'arpentage et de notaire soit assumés par la municipalité;

Que l'acquisition de la partie du lot 5 526 855 soit au montant symbolique de 1\$, que les frais d'arpentage et de notaire soit assumés par la municipalité;

Que la municipalité de Saint-Onésime atteste et s'engage à respecter toutes les modalités requises dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la somme des travaux de gravelage sur le chemin du Portage et la route Chapais effectués soit réglée à Transport Pierre Dionne pour un montant de 17 166.53 \$;

Que la municipalité autorise la présentation du projet «Sentiers d'Ixworth 2020» au ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités plein air, que soit confirmé l'engagement de la municipalité à payer sa part des coûts admissibles.

Oyé Oyé

Un **DISCO-PATIN** aura lieu le 1^{er} février 2020, à notre patinoire municipale. Un goûter ainsi que des breuvages chaud seront servis sur place lors de cette activité.



O.P.F.

Le dimanche 15 décembre dernier, l'activité organisée fut très appréciée des jeunes ainsi que des parents et grands-parents. Le hockey bottine a eu lieu dans la cour d'école, et il y a eu bonne participation de tous. La projection du film servi avec des muffins, du popcorn, des trous de beigne, et du chocolat chaud ont fait le bonheur de toutes et tous. Au total, 28 personnes étaient présentes lors de cette activité.

Le Comité vous remercie de votre présence !

SAVIEZ-VOUS QUE...

Le pont couvert de Saint-Onésime-d'Ixworth, érigé en 1920, est le seul pont couvert qui existe encore dans la MRC du Kamouraska.

Sur les quelques 1 00 ponts couverts construits au Québec, il compte parmi les 85 ponts authentiques existant en 2008 (excluant les ponts déménagés ou reconstruits).

D'une longueur de 25 mètres, il a servi au transport du bois pendant plus d'un demi-siècle et à la circulation automobile jusqu'en 1977. Il a été pendant longtemps la porte d'entrée pour se rendre au Club de motoneige Les Hiboux du Kamouraska.

Situé tout au bout de la route de l'Église, ce pont de type Town québécois enjambe la rivière Ouelle, bien connue pour sa montaison de saumons atlantique.

COUP DE CŒUR DE LISETTE

Titre : **Chiniquy**

Auteur : Marcel Trudel, Éditions du bien public, 1955

Charles Chiniquy, 1809-1899, est connu par les Kamouraskois, où il fut curé (1843-1846) et par la construction (par son gendre, le ministre presbytérien, J. Luther Morin) à Saint-Damase de l'Islet d'un petit temple de l'Église presbytérienne. Il connut la gloire par sa croisade de température foudroyante mais, suite à de multiples histoires de mœurs et à son incapacité à entrer dans le rang, il fut suspendu et excommunié autant au Canada qu'aux États-Unis. Suite à son apostat, il fonde son Église catholique chrétienne dont il est le chef.

Se sentant seul, il joint l'Église presbytérienne et il devient propagandiste à travers le monde entier, adulé par les uns et vraiment détesté par les autres. L'auteur le dépeint comme : orgueilleux, menteur, violent et manipulateur.

Tirée d'une histoire vraie. À lire !

Lisette L. et André H.

CHRONIQUE

Faire sa part tout en profitant du plein air

En hiver, le dérangement des animaux peut leur coûter cher en énergie et mettre leur survie en danger. Pour les cervidés, le passage fréquent de véhicules peut les pousser vers des lieux plus tranquilles, hors de leurs ravages, mais offrant moins de nourriture ou d'abris, voir même sur les routes où ils sont sujets à causer des accidents. De plus, certaines études ont démontré que le passage des motoneiges se traduit chez certains gibiers par une hausse importante des hormones liées au stress ayant des effets sur le système immunitaire et reproductif. Enfin, les passages répétés peuvent compacter la neige et réduire les qualités isolantes de celle-ci ou dégager les végétaux et les exposer aux froids intenses, tous deux, causant possiblement la mort des végétaux.

Comment faire sa part ?

- Limiter le plus possible vos déplacements en véhicule motorisé;
- Circuler dans les sentiers balisés qui sont aménagés pour tenir compte de la sécurité des usagers et de la nécessité de limiter les impacts environnementaux;
- Éviter de circuler dans les zones connues pour la sensibilité des espèces animales et végétales qu'on y trouve;
- Éviter de circuler dans les tourbières et les herbiers;
- Au moment de l'achat d'un VTT ou d'une motoneige, discuter avec le détaillant afin qu'il vous propose un modèle qui répondra à vos besoins tout en offrant la technologie la plus écologique;
- Circuler à vitesse réduite et respecter les limites de vitesse imposées dans les sentiers pour diminuer votre consommation d'essence et la pollution engendrée.

Dans le cas d'une rencontre avec un animal, s'immobiliser et demeurer sur le véhicule en attendant qu'il s'éloigne raisonnablement. Il faut se rappeler que la loi stipule que « nul ne peut pourchasser, mutiler ou tuer volontairement un animal avec un véhicule, un aéronef ou une embarcation motorisée » et que « nul ne peut chasser ou déranger le gros gibier dans un ravage... ».

Pour en savoir plus nous vous invitons à visiter le site Internet de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs : www.fedecp.com.

Source : Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs – magazine Progrès Forestier – Automne 2019, numéro 230